



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENGHHIEN-LES-BAINS

--- oOo ---

Séance du 23 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 23 septembre à 19h01, le Conseil municipal de la Ville d'ENGHHIEN-LES-BAINS, dûment convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe SUEUR, Maire, 1^{er} Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise.

Conseillers Municipaux en exercice:		33
Date de convocation	:	17/09/2021
Fin du Conseil	:	20h10

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe SUEUR, Maire, Marc ANTAO, 1^{er} Adjoint, Sophie MERCHAT, Benjamin CHKROUN, Véronique FERIEN, Grégoire PENAVALRE, Sylvie NOACHOVITCH, Marie-Christine FAUVEAU, Georges JOLY, Adjoint au Maire, Yaël SOUSSAN, Laurent GUEDJ, Linda LAVOIX, SAMUEL ELONG NDAME, Laurence ROBBE, Eric BASSOT, Dominique RIPOLL, Paul AÏSS, Gisela BRARD, Pathé SEGNANE, Aurélie MARTINEZ, Roland MANGERET, Mélodie DUQUENOY-DARTIS, Clément MOUSSY, Pauline BIDAUD, Dominique CHARLET, Conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRESENTÉS :

Julia DELESCHAUD-RENAULT- pouvoir à Véronique FERIEN
Albert KALADJIAN - pouvoir à Roland MANGERET
Maxime DURIER – pouvoir à Monsieur le Maire
Anne-Estelle LHOTE - pouvoir à Dominique CHARLET

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSES :

Patrice MANFREDI
Véronique DURK
Sandra PHILIPPE
Sophie MALEY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique RIPOLL

oooooooooooooooooooo

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2021

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2021 est adopté à **L'UNANIMITE**

Par la délibération n°2020-01-06 du 25 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, il est présenté ci-dessous au Conseil municipal les décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre dans le cadre de cette délégation.

Les décisions du Maire sont consultables auprès de la direction générale.

DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE			
2021-156	22/06/2021	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Orchestre National d'Ile de France pour un concert place Schumann le 26/06/2021	633,00 €
2021-157	22/06/2021	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains et UNIVERSAL MUSIC FRANCE EVENTS, Division Vertigo pour l'organisation de la représentation du concert "BEESAU" sur le parvis de l'hôtel Barrière d'Enghien-les-Bains le 24 juin 2021, dans le cadre d'un Music Corner (saison 2020-2021 du CDA)	1 657, 70 € TTC
2021-159	23/06/2021	Convention de partenariat pour une résidence artistique et culturelle en milieu scolaire entre la ville d'Enghien-les-Bains pour son CDA et le collège Georges Pompidou sur l'année scolaire 2021-2022	
2021-160	23/06/2021	Contrat de cession entre la Commune d'Enghien-les-Bains et le collectif ORBE pour l'organisation de deux représentations du spectacle "VIBES#" au Square Villemessant d'Enghien-les-Bains le / dans le cadre de l'été culturel (saison - du CDA)	2 904,90 TTC
2021-164	24/06/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'association "Equinoxe" pour la mise à disposition de deux salles au RDC et au 1er étage de Villa GREBIL, 81 avenue de Ceinture à Enghien	gratuit
2021-165	24/06/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'association SPORT DETENTE pour la mise à disposition de la salle Belhomme	gratuit
2021-166	29/06/2021	Contrat de cession entre la commune pour son CDA et la Société AFX pour un concert de FORM le 3/07/2021 dans le cadre de l'été culturel de la saison 2020/2021 du CDA	1 849,90 €
2021-168	30/06/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'association Sésame pour la mise à disposition de la salle Belhomme	gratuit

2021-169	30/06/2021	Convention entre la commune d'Enghien les Bains et l'association "Alcooliques Anonymes" pour la mise à disposition de la salle Belhomme	gratuit
2021-170	30/06/2021	Contrat entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et Monsieur Pierre-Edouard PEILLON, pour l'animation de la conférence/dédicace de Madame Scholastique Mukasonga, autour de son ouvrage « Notre Dame du Nil », le mardi 29 juin 2021. La prestation se déroulera à partir de 19h00, dans l'Auditorium du Centre des Arts	300 € TTC
2021-171	30/06/2021	Contrat entre la ville d'Enghien-les-Bains, pour samédiathèque et MADAME scholastique MUKASONGA pour la conférence/dédicace autour de son ouvrage "Notre-Dame du Nil", le mardi 29 juin. La prestation se déroulera à partir de 19h, dans l'auditorium du centre des arts	1 000 € TTC
2021-173	01/07/2021	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son centre des arts et Nowadays Records pour un concert d'oOgo DJ SET le 3/07/2021, dans le cadre de l'été culturel de la saison 2020/2021 du centre des arts.	527,50 €
2021-177	06/07/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «APPLE» Association de Pêche et de Pisciculture des Lacs d'Enghien les Bains pour la mise à disposition de l'entrée et de la totalité du sous-sol à l'exception du local d'eau et du local chaufferie et, utilisation de leur chalet en bois de 6 m ² , dans la cour de la Villa Grébil, 81 bis avenue de Ceinture – 95880 Enghien les Bains	gratuit
2021-178	06/07/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Sophia Amitiés Franco-Helléniques» pour la mise à disposition de la salle Belhomme	gratuit
2021-179	06/07/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Club de la Retraite Sportive» pour la mise à disposition de la salle Belhomme	gratuit
2021-181	06/07/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et le Centre culturel François Villon pour la mise à disposition de la Serrurerie dans le cadre de la représentation du samedi 10 juillet 2021	gratuit

2021-185	08/07/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Club Philatélique d'Enghien-Montmorency et environs» pour la mise à disposition de la salle Belhomme	gratuit
2021-186	08/07/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Haytas» pour la mise à disposition de la salle Belhomme	gratuit
2021-189	20/07/2021	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et l'association Adrien M & Claire B pour une exposition d'affiches augmentées en partenariat avec les commerçants de la ville, dans le cadre de la programmation de l'été culturel du Centre des arts	1 688,50 €
2021-190	21/07/2021	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et l'association Ba Zique pour un concert d'YN le 23 septembre 2021, dans le cadre de la programmation des Music Corner de la saison 2021- 2022 du Centre des arts	1 253,34 €
2021-191	21/07/2021	Convention, de partenariat entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et l'association « Le cercle universitaire » pour un tarif préférentiel à leurs membres, dans le cadre de la programmation cinéma saison 2021-2022 du Centre des arts	
2021-193	23/07/2021	Remboursement de 4 places pour les spectacles annulés en lien avec le CODID pour Mme Françoise MEYNET et Mme Amine DERMOUNE sur la saison 2020-2021 du CDA	49,00 €
2021-206	01/09/2021	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Caramba Culture Live pour un concert de Rolando Luna en trio, le 22 septembre 2021, dans le cadre de la présentation de la saison 2021-2022 du Centre des arts	3 963,00 €
2021-207	01/09/2021	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Puppet Master Bruit Rose SAS pour une performance « Skygge » le 22 septembre 2021, dans le cadre de la présentation de la saison 2021-2022 du Centre des arts	1 300,00 €

DIRECTION ACTION EDUCATIVE			
2021-155	21/06/2021	Mise à disposition d'un intervenant FIT DANCE dans le cadre du programme d'activités d'OXYJEUNES des vacances scolaires de juillet 2021	201,30 €
2021-184	08/07/2021	Convention de partenariat entre la société PITCH PROMOTION, la société CULTURE URBA et la ville - création d'une fresque sur la palissade du chantier Bd Ormesson	10 000 HT réglés par PITCH PROMOTION
2021-195	02/08/2021	Mise à disposition de locaux pour l'association Fun English and Mandarin	Gratuit
2021-197	05/08/2021	Convention de partenariat avec le Campus de Saint-Gratien - FERRANDI PARIS - Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCI Paris IDF) dans le cadre du projet "Rentrée Positive"	gratuit
2021-198	05/08/2021	Convention de partenariat avec le Centre d'Information et d'Orientation d'Ermont pour le projet "Rentrée Positive"	gratuit
2021-199	05/08/2021	Convention de partenariat avec le Groupe Sup de Vente/ESSYM-Campus d'Enghien-les-Bains - Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCI Paris IDF) dans le cadre du projet (Rentrée Positive)	gratuit
2021-200	13/08/2021	Convention avec la société "Fun English et Mandarin" dans le cadre des activités de l'ALSH Ormesson durant les activités de la pause méridienne 2022	9 900 €TTC
2021-201	13/08/2021	Atelier magie-activité avec Yanir ZENOU sur le temps de pause méridienne ALSH Ormesson	7 254 € ttc
2021-202	19/08/2021	Convention avec la société SANEA Ateliers robotique dans le cadre des activités de l'ALSH Ormesson durant les activités de la pause méridienne 2022. Ateliers de découverte et d'initiation à la robotique.	8 160 € TTC
2021-204	23/08/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association « BOLD ACADEMY JUDO » pour la mise à disposition du Complexe sportif Le Veillard - Dojo	gratuit
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES			
2021-154	21/06/2021	Droits de navigation sur le lac - Mme Sylvie GOFFINET-JULIEN	gratuit

2021-158	23/06/2021	Convention d'occupation du Domaine Public et droit de navigation au profit de M. VALLEE	gratuit
2021-180	06/07/2021	Contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne à hauteur de 1 million cinq cent mille Euros	1 500 000,00 €
2021-183	07/07/2021	Conventions entre la commune d'Enghien-les-Bains et M. Martin VALLEE pour l'autorisation de naviguer sur le lac d'Enghien-les-Bains et la mise à disposition d'un emplacement N° 12 situé Quai Tabarly - Berge Nord	300 € TTC
2021-192	21/07/2021	Acte modificatif portant institution, avec élargissement des moyens de paiement, de la régie générale municipale de recettes RR 240-94 relative à la perception de divers droits	
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES			
2021-153	18/06/2021	Convention de mise à disposition temporaire et à titre gratuit de terrains situés secteur des Cressonnières au profit du SIARE	gratuit
MARCHES PUBLICS			
2021-175	05/07/2021	Signature du marché n° 95 210 89 ST 21-015 ayant pour objet un séjour avec hébergement en pension complète du 26 au 30 juillet 2021	19 639,20 € TTC
2021-176	05/07/2021	Signature du marché n° 95 210 89 ST 21-013 relatif à la maintenance, à la télémaintenance et à la télésurveillance des systèmes d'alarmes anti-intrusion	sans montant minimum mais avec un montant maximum de 40 000 € HT
2021-194	28/07/2021	Signature de l'avenant n°2 au marché N° 18-002 ayant pour objet la maintenance du logiciel "Extranet Concerto Opus"	2 400 € HT pour 12 000 SMS /an et 300 € HT pour les 2 500 SMS supplémentaires/an
2021-196	05/08/2021	Signature de l'avenant N°1 au marché 95210 ST 20-036 ayant pour objet une mission d'assistance au maître d'œuvre pour les travaux de restructuration et d'extension de la maternelle Raoul Riet	3000 € HT
POLICE MUNICIPALE			
2021-161	24/06/2021	Formation continue du Maître chien de la Police Municipale	210 € TTC
2021-162	24/06/2021	Mise à disposition d'un chien de défense au sein de la Police Municipale	(prise en charge du suivi médical et de l'alimentation du chien)
2021-163	24/06/2021	Soins et vaccinations des chiens de l'équipe cynotechnique de la ville	maximum 2 000 € TTC/an

2021-187	15/07/2021	Aliénation de gré à gré d'un véhicule communal 684-DMQ-95	en contrepartie d'un avoir de 100 euros
2021-188	15/07/2021	Aliénation de gré à gré d'un véhicule communal 679-DMQ-95	en contrepartie d'un avoir de 100 euros
SERVICES TECHNIQUES			
2021-152	18/06/2021	Signature d'un avenant au bail administratif conclu entre la commune et la société La Poste (prorogation d'une durée de 6 mois afin de préparer le renouvellement du bail)	
2021-167	29/06/2021	Résiliation amiable du bail commercial conclu entre la ville d'Enghien-les-Bains et avec Mr Serge Dusailant pour l'occupation d'un local commercial sis au 55 rue du Général de Gaulle à Enghien-les-Bains	60 000,00 €
2021-182	07/07/2021	Candidature à l'appel à projets « Réhabiliter plutôt que construire » auprès de la Région Ile-de-France, relative à la réhabilitation de la villa sise 11 bis boulevard Cotte dans le cadre de l'extension de l'Ecole Raoul Riet	
2021-203	19/08/2021	Conclusion d'une convention d'occupation précaire concernant un logement sis 16 rue du Général de Gaulle à Enghien-les-Bains, au profit de Madame Samantha RICQUEBOURG	Loyer mensuel 338 €
2021-205	25/08/2021	Conclusion d'une convention d'occupation précaire concernant une place de stationnement portant le numéro 12, sise 30 rue de Mora, dont la parcelle est cadastrée section AC numéro 128 à ENGHIEEN-LES-BAINS (Val d'Oise), au profit de Madame Yvette FERNANDEZ	110€/mois

oooooooooooo

I- ADMINISTRATION GENERALE

1. Mise à jour du tableau des effectifs

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

DECIDE :

De créer :

-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 3 heures hebdomadaires.

-1 poste d'apprenti préparant une Licence professionnelle de management par projet en communication.

-1 poste d'attaché hors classe à temps complet.

-1 poste d'attaché territorial à temps complet.

Le contrat est établi sur le fondement de l'article 3-3 1° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984(emploi de catégorie A), pour une durée maximum de 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans.

A l'issue des 6 ans, si le contrat est renouvelé, il ne peut l'être qu'en durée indéterminée.

La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire des Attachés territoriaux, et en fonction du niveau des diplômes (Bac +3 minimum), avec une expérience professionnelle significative.

II- AFFAIRES FINANCIERES

2. Limitation d'exonération de deux ans de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE*

DECIDE : de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements à **40 %** de la base imposable.

DECIDE : que la limitation de l'exonération à 40 % s'appliquera pour tous les immeubles à usage d'habitation.

3. Transfert de prêt accordé par la ville et souscrit par le bailleur social France Habitation au profit du bailleur social Segens Solidarités dans le cadre de la construction de la résidence MORACCHINI, sise 23 rue de la Libération.

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE*

DECIDE : d'accorder le transfert de prêt initialement souscrit par le bailleur social FRANCE HABITATION auprès de la commune d'Enghien-les-Bains dans le cadre de la construction de la résidence MORACCHINI, sise 23 rue de la Libération, au profit de la société SEQENS SOLIDARITES et dont le solde restant dû s'élève à 9 477.69 €.

III- AFFAIRES JEUNESSE, SPORT ET SANTE

4. Attribution des bourses « Chantiers de Jeunes 2021 »

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE*

DECIDE : d'accorder une bourse d'un montant de 300 € aux 20 participants, soit un total de 6000€.

DIT : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits sur l'article budgétaire 422-6714.

5. Attribution d'une subvention exceptionnelle – participation aux championnats 2021 à caractère compétitif – Association BOLD ACADEMY JUDO

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE*

DECIDE : d'accorder une subvention ponctuelle d'un montant de 5 000 €.

DIT : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget principal au chapitre 6745-40

III- AFFAIRES EDUCATION, ENFANCE ET PETITE ENFANCE

6. Dissolution du budget de la Caisse des Ecoles

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

DECIDE

Article 1^{er} :

La dissolution du budget de la caisse des écoles au 23 septembre 2021 est approuvée.

Article 2 :

L'actif et le passif de la caisse des écoles seront repris dans les comptes de la commune.

Article 3 :

Les résultats du budget de la caisse des écoles seront intégrés au budget primitif communal pour l'année 2021 en débitant la ligne budgétaire 002 "résultat de fonctionnement reporté" de 10 007.56 € et en créditant la ligne 001 " résultat d'investissement reporté" de 26 875.47 €.

Article 4 :

Le Conseil municipal décide de solliciter le comptable du Trésor pour solder toutes les opérations afférentes et liées au budget de la caisse des écoles.

Article 5 :

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Article 6 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à la sous-préfecture de SARCELLES et au comptable public.

Article 7 :

La présente délibération sera publiée dans le recueil des actes administratifs et inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la ville d'Enghien-les-Bains.

Article 8 :

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'Enghien-les-Bains dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé

IV- AFFAIRES « CULTURE, EVENEMENTIEL, VIE ASSOCIATIVE ET JUMELAGE »

7. Demande d'aide aux projets 21-22 EDMD - Conseil Départemental du Val d'Oise

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

AUTORISE : Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise le dossier de demande de subvention pour l'école municipale de Musique et de Danse.

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

8. Nouvelle offre Hors les murs Numeric lab – CDA

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

ADOPTE : le tarif suivant : **83.33€HT (TVA à 20%) soit 100€TTC /mois** pour les incubés Hors les murs

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

9. Subvention Institut français saison France- Portugal 2022 CDA

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

AUTORISE : Monsieur le Maire à demander le versement de la subvention pour le Centre des arts auprès de l'Institut français, à hauteur de 4 000€.

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés

10. Subvention dispositif Education artistique et culturelle- Région Ile de France CDA

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

AUTORISE : Monsieur le Maire à demander le versement de la subvention pour le Centre des arts auprès de la Région Ile de France, à hauteur de 7 000€.

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés

11. Tarifs PIDS

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE*

ADOPTE : les tarifs ci-dessous :

PIDS 2022	Offre spéciale sociétés **	Tarif plein **	Tarif réduit*	Tarif groupe
phygital	4 pass pour 500 €	150,00 €	80,00 €	40,00 €
100% digital		120,00 €	60,00 €	30,00 €

*Etudiant, Intermittents, partenaires, chômeurs

** donne accès au business lounge

CAREER FAIR		€HT	TVA	€TTC
phygital	2 jours	1 100,00 €	20%	1 320,00 €
100% digital		600,00 €	20%	720,00 €
CONFERENCES PIDS TECH		€HT	TVA	€TTC
phygital	1h	1 500,00 €	20%	1 800,00 €
	30min	1 000,00 €	20%	1 200,00 €
STANDS DEMO		€HT	TVA	€TTC
HALL CDA	2 jours	3 000,00 €	20%	3 600,00 €

DIT : que ces tarifs seront applicables à compter du 25 septembre 2021

V-AFFAIRES DEVELOPPEMENT DURABLE ET GRANDS PROJETS

12. Vote des tarifs du séjour familial à Chamonix en février 2022

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

DECIDE : d'organiser le séjour familial à Chamonix

DIT que le séjour est exclusivement réservé aux familles enghiennoises

DIT que la participation des familles enghiennoises est fixée selon le quotient familial avec possibilité d'un paiement en trois fois, soldée avant le départ.

DIT qu'en cas de désistement, les sommes resteront acquises à la Ville sauf cas de force majeure et sur justificatif écrit auprès du service concerné (à présenter avant le jour du départ).

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les conventions et à intervenir avec les prestataires concernés.

PRECISE : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au Budget principal 2022, aux chapitres et articles concernés

VI-AFFAIRES TECHNIQUES

13. Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre des travaux de voirie avenue de Ceinture au droit du casino et du square Villemessant

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

SOLLICITE : une aide du Conseil Régional d'Ile-de-France la plus élevée possible, dans le cadre des travaux de voirie de l'avenue de Ceinture au droit du casino et du square Villemessant,

SOLLICITE : la possibilité de démarrer les travaux avant la notification de la subvention par le Conseil Régional d'Ile-de-France,

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier,

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et article concernés.

14. Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre des travaux de voirie rue du Départ à l'immédiate proximité de la gare routière et de la gare SNCF d'Enghien-les-Bains

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

SOLLICITE : une aide du Conseil Régional d'Ile-de-France la plus élevée possible, dans le cadre des travaux de voirie de la rue du Départ à l'immédiate proximité de la gare routière et de la gare SNCF d'Enghien-les-Bains,

SOLLICITE : la possibilité de démarrer les travaux avant la notification de la subvention par le Conseil Régional d'Ile-de-France,

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier,

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et article concernés

15. Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise pour les travaux d'extension de l'Ecole Raoul Riet au sein de la « maison bleue » sise 11 bis boulevard Cotte à Enghien-les-Bains

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

SOLLICITE : une aide du Département la plus élevée possible, dans le cadre de la réhabilitation de la « maison bleue » qui accueillera après restructuration, une salle de restauration, deux salles de classes supplémentaires et trois blocs sanitaires,

APPROUVE : le plan de financement annexé à la présente délibération,

SOLLICITE : la possibilité de démarrer les travaux avant la notification de la subvention par le Département,

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier,

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitre et article concernés

16. Report de la décision sur le projet de révision du classement sonore ferroviaire

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

REPORTE sa décision sur le projet de classement sonore ferroviaire aux motifs qu'il n'y a pas eu de mesures de bruit effectuées sur le tronçon de voie traversant la commune et que des travaux sont en cours, et qu'ils auront un impact certain sur les nuisances sonores occasionnées par la circulation des trains.

DEMANDE à ce que les dispositions de l'arrêté préfectoral n°01-189 du 27 septembre 2001 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la commune d'Enghien-les-Bains continuent à être appliquées.

DECIDE que la présente délibération sera adressée à Monsieur le préfet du Val-d'Oise

17. Demande de subvention auprès de l'Etat pour la médiathèque catégorie bâtiment et équipement

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,

AUTORISE : Monsieur le Maire à déposer auprès de l'Etat le dossier de demande de subvention pour la médiathèque George Sand.

DIT : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget principal au chapitre et comptes concernés.

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
1^{er} Vice-président
du Conseil départemental du Val d'Oise



Philippe SUEUR ✎